

Compte rendu du conseil municipal du 21 juillet 2011

Le Conseil Municipal s'est réuni le 21 juillet et a délibéré sur les opérations et dossiers en cours. Le maire, Guy Delteil, a débuté la séance en récapitulant les différents événements qui ont marqué la vie locale depuis le précédent Conseil du 4 mai dernier.

Le procès verbal de la séance précédente a été adopté à l'unanimité tout comme l'ensemble des délibérations suivantes.

Décisions financières

Taxe foncière

Le Conseil Municipal a décidé de pas appliquer l'exonération de la taxe foncière concernant les travaux d'installation de panneaux photovoltaïques, dont les conditions sont prévues par l'article 1639 A bis du Code des impôts.

Gestion / Opérations

Zone nordique du Haut Cantal

Les élus municipaux ont donné leur accord aux propositions du Conseil Syndical de la Zone Nordique du Haut Cantal, à savoir celle de refuser la proposition préfectorale tendant à fusionner la zone nordique du Haut Cantal avec celle du "Lioran - Haute Planèze" et également celle de proposer plutôt la fusion du syndicat avec la Communauté de Communes du Pays de Salers pour la commune du Falgoux avec celle de Cheylade, Le Claux, Collandres, Menet, Riom-ès-Montagnes, Trizac, et Valette. D'autre part, les élus ont approuvé la décision du syndicat pour le rattachement de la commune de Lavigerie à la Communauté de Communes du Pays Gentiane pour cette compétence.

Syndicat de cylindrage

Le Conseil Municipal a adopté les modifications des statuts du syndicat de cylindrage de la région de Riom-ès-Montagnes tendant particulièrement à instaurer une contribution financière forfaitaire dénommée "contribution travaux" déductible des travaux effectués.

Plan et diagnostic "Accessibilité"

Suite aux réunions de la commission d'appel d'offres, le Conseil Municipal a décidé d'autoriser le Maire à signer les marchés avec le bureau d'études "A2CH Sud Est" (34), pour d'une part l'élaboration du plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics (coût honoraires : 3023 € HT), et d'autre part le diagnostic d'accessibilité des établissements recevant du public (coût honoraires : 7 697 €).

Gestion du Foirail

Le Conseil municipal a décidé de choisir Gérard Martrou (de Collandres), au titre de la délégation de service public de gestion du foirail et de ses équipements, pour une durée de 3 ans avec une redevance versée par le délégataire à la commune arrêtée à 10% du montant des recettes.

Chauffage Gymnase/ Mairie

Le Conseil a donné son accord à la réalisation des travaux d'adaptation des systèmes de chauffage des bâtiments de la mairie et du gymnase en vue de leur raccordement au réseau chaleur bois. Le dossier technique des travaux proposé par le bureau d'études IGETEC

(Aurillac), qui assurera la maîtrise d'oeuvre de cette opération, a été adopté avec un montant honoraires arrêté à 8% du montant des travaux.

Le Maire est autorisé à signer le marché avec l'entreprise N.T.C. (Aurillac) pour un montant des travaux de 126 932.15€ H.T..

Aménagement de la place Charles de Gaulle

Le Conseil Municipal a autorisé la réalisation de travaux supplémentaires, d'un montant de 3 347.58 € H.T., non prévus au marché, dans le cadre de l'aménagement de la place Charles de Gaulle et de la rue du Capitaine Chevalier. Ces travaux comprennent des surfaces supplémentaires d'enrobé rue du Capitaine Chevalier, une mise à niveau d'une chambre PTT, un passage piétons devant la pizzeria et le nettoyage de pavés.

Réfection des tennis

Par jugement du 20 octobre dernier, les sociétés EnviroSport et RMCL ont été reconnues responsables des fissures apparues sur 2 des courts de tennis extérieurs. A ce titre, la commune a perçu une indemnisation d'un montant de 61 494.34 €. Après un premier appel d'offres infructueux, le Conseil va procéder à une nouvelle consultation selon des modalités différentes afin de reconstruire les courts endommagés.

Vestiaires / sanitaires du complexe sportif

L'assemblée municipale a donné son accord à la réalisation d'importants travaux au sein du complexe sportif. Il s'agira notamment de transformer le pavillon du gardien du stade par l'aménagement au rez-de-chaussée d'un "club house" et à l'étage d'une salle de réunion voire de bureaux. D'autre part, 4 vestiaires et sanitaires connaîtront une réfection et deux vestiaires et sanitaires supplémentaires seront prévus. Le Maire est autorisé à signer le contrat de maîtrise d'oeuvre avec le cabinet d'architecture Barthélémy (Mauriac) pour des honoraires équivalentes à 9% du montant total des travaux.

CESSIONS ET ACQUISITIONS FONCIERES

Acquisition propriété Maronne

Les élus municipaux ont approuvé l'acquisition des parcelles sises au lieudit "Saussac", d'une superficie totale de 29 963 m², appartenant à M. et Mme Bernard Maronne et ce, pour un coût de 158 000 €.

Cession de terrain à la Communauté de Communes

Le Conseil Municipal a autorisé la cession, pour l'euro symbolique, en faveur de la Communauté de Communes du Pays Gentiane, du terrain nécessaire à la construction d'une salle de cinéma intercommunale. Une procédure d'enquête publique destinée au déclassement de la partie de domaine public, nécessaire à cette cession, va prochainement débiter.

Cession de terrain

Le Conseil Municipal a autorisé la cession d'une parcelle, d'une superficie de 616 m², à M. Denis Duval - Garage Citroën, pour une extension de son activité commerciale et ce, pour la somme de 13€ le m².

Bail Celvia

Le Conseil Municipal a autorisé le renouvellement avec la coopérative Celvia de la mise à disposition d'une partie de la parcelle communale, sise rue du Champ de Foire, sur laquelle est édifée un quai d'embarquement et de triage d'animaux. La durée de cette mise à

disposition est fixée à 7 ans avec une clause de suspension pour changement éventuel d'affectation du foirail. Le loyer est fixé comme précédemment à 305 €.

Administration générale / personnel

Ramassage scolaire 2011 / 2012

Les élus ont décidé de reconduire la prise en charge du service de ramassage scolaire intra-muros pour l'année scolaire 2011/2012 pour les horaires non assurés par le service mis en place par le Conseil Général, soit à 11h30 et à 13h30. La commune règle trimestriellement au transporteur la totalité de la facture relative à ce service.

Rapport 2010 - Service d'assainissement collectif

Le Conseil a approuvé le rapport annuel 2010 sur le prix et la qualité du Service Public d'Assainissement Collectif présenté par la SOGEDO, délégataire de ce service public. A noter que ce rapport peut être consulté au secrétariat de la mairie.

Plateforme départementale de dématérialisation

Les élus ont décidé de solliciter l'adhésion de la commune au dispositif "Cybercantal" proposé par le Conseil Général du Cantal. Ce dispositif prévoit une plateforme de dématérialisation des marchés publics, des actes (transmission des actes au contrôle de légalité), et des pièces ou des flux comptables, en plus d'un espace d'archivage électronique.

Fédération des "Stations Vertes"

La commune de Riom-ès-Montagnes étant membre du réseau des Stations Vertes et des Villages de Neige, le Conseil Municipal a décidé de nommer un référent en son sein pour le représenter. Il s'agit de Patrick Basset.